



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

262^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE
SAC-210827
Le 27 août 2021
de 8 h 30 à 16 h 25
À distance / Microsoft Teams

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-210827



TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE	5
1.1. Bienvenue aux nouveaux membres	5
1.2. Rappel des éléments de procédures pour les réunions à distance	5
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	5
3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	5
4. CORRESPONDANCE	5
5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-210507	6
7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-210507	6
7.1. Groupe de travail portant sur la qualité de la langue française	6
7.2. Autres	7
8. RAPPORTS ANNUELS DES COMITÉS PERMANENTS DU SÉNAT ACADÉMIQUE.....	7
8.1. Comité d'appel du Sénat académique.....	7
8.2. Comité d'attestation d'études.....	7
8.3. Comité des programmes du Sénat académique	7
8.4. Conseil de la langue française.....	8
9. RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE.	8
10. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION	10
10.1. Évaluation des programmes.....	10
10.1.1 Baccalauréat en développement durable et zone côtière	10
10.1.2. Formation linguistique.....	12
10.1.3. Maîtrise ès arts (études littéraires) et Doctorat en études littéraires	12
11. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	13
11.1. Modifications au contingentement du Baccalauréat en science infirmière	13
11.2. Abrogation du règlement 6.2.5 - exigences de français langue maternelle	14
11.3. Mise à jour des calendriers universitaires (2021-2022 à 2024-2025)	14
11.4. Résolutions transmises pour information.....	14
12. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES.....	15
13. RAPPORT DU COMITÉ SUR LA RÉDACTION ÉPICÈNE (SUIVI DU SAC-190308)	15
14. NOMINATIONS	16
14.1. Bureau de direction du Sénat académique.....	16
14.1.1 Membre du Sénat	16
14.2. Comité des programmes du Sénat académique	16
14.2.1. Membres du Sénat.....	16
14.3. Comité d'appel du Sénat académique.....	16
14.3.1 Professeure, professeur	16
14.3.2 Professeure suppléante, professeur suppléant	17
14.3.3. Doyenne suppléante, doyen suppléant.....	17
14.3.4. Président, présidente.....	17
14.4. Comité d'attestation d'études.....	17
14.4.1 Professeure, professeur	17
14.5 Comité conjoint de la planification	17
14.5.1 Professeure, professeur	17
14.6. Conseil de la langue française	18
14.6.1 Personne chargée de la promotion de la langue française au campus de Shippagan,	18
14.6.2. Membre du Sénat, élu par le Sénat.....	18
14.6.3. Présidence du Conseil de la langue française.....	18
15. DESTRUCTION DU FICHIER EXCEL POUR LE VOTE.....	18

16.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	18
	16.1. COVID-19	18
	16.2. Planification stratégique	18
	16.3. Autres.....	19
17.	STATISTIQUES D'ADMISSION ET STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES DES INSCRIPTIONS.....	19
18.	RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS DU 5 JUIN 2021	19
19.	AFFAIRES NOUVELLES	20
	19.1 Remerciements	20
20.	PROCHAINE RÉUNION	20
21.	CLÔTURE	20

1. OUVERTURE (262^e séance)

8 h 30 : Le président d'assemblée rappelle que : « *L'Université de Moncton reconnaît que le territoire sur lequel ses trois campus reposent est visé par les traités de paix et d'amitié que les Wolastoqiyik et les Mi'kmaq ont d'abord conclus avec la Couronne britannique en 1726. Les traités en question ne comportaient pas de clause relative à la cession des terres et des ressources, mais en fait reconnaissaient le titre de Mi'kmaq et de Wolastoqiyik et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.* »

Les scrutatrices pour la réunion sont Hanane Ghouili et Janice Comeau.

1.1. Bienvenue aux nouveaux membres

Le président souhaite la bienvenue à Serge Rousselle, doyen par intérim, ainsi qu'à Lyne Chantal Boudreau, Salah-Eddine El Adlouni et Denis Lajoie, professeure et professeurs au campus de Moncton. Il souligne que le mandat des membres suivants a été renouvelé : Étienne Dako, Amel Kaouche, Julien Massicotte, Gervais Mbarga, Nathalie Parent et Céline Surette.

Pascale Paulin en est à sa première réunion au Sénat académique à titre de directrice de la Direction des communications.

1.2. Rappel des éléments de procédures pour les réunions à distance

Mme Hanane Ghouili fait un court rappel des consignes à respecter lors des réunions virtuelles du Sénat académique.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle quant au droit de présence.

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été reçue.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-3

Modifications :

En raison de la nature du dossier, le point *16.1 COVID-19* sera abordé immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour.

N.B. Lors de la réunion, il a été convenu de retirer le point *11.4 Modifications aux conditions d'admission et aux règlements particuliers – Maîtrise ès sciences (biochimie) et Maîtrise ès sciences (chimie)* de l'ordre du jour.

R : 01-SAC-210827

Jean-François Thibault, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que l'ordre du jour de la réunion SAC-210827 soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

5.01 COVID-19

Mme Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP), fait une mise à jour des nouvelles mesures entourant la pandémie de la COVID-19 en lien avec le retour sur les campus des étudiantes et des étudiants. Elle indique d'abord que, malgré la fin de l'arrêté obligatoire, la *Loi sur la santé publique* demeure en vigueur au Nouveau-Brunswick.

Suivant les recommandations de la Santé publique du Nouveau-Brunswick, les universités et collèges ont établi une période de transition qui prendra fin le 24 septembre au campus d'Edmundston et de Shippagan et le 15 octobre au campus de Moncton.

L'annonce du Gouvernement du Nouveau-Brunswick d'exiger la vaccination obligatoire pour les fonctionnaires provinciaux a amené les universités et collèges du Nouveau-Brunswick à adopter une politique relative à la double vaccination et aux tests rapides obligatoires. Ainsi, à partir du 15 octobre, tous les membres de la communauté universitaire devront être doublement vaccinés ou devront se soumettre à des tests rapides.

Les consignes pour la livraison des cours en présentiel comprennent aussi le respect de la distanciation physique et le port obligatoire du masque. En salle de classe, les étudiantes et étudiants devront conserver la même place et réduire leurs déplacements. À l'exception des évaluations écrites, les documents devront être distribués électroniquement.

Étant un dossier qui évolue très rapidement, Mme Dawes précise que les consignes relatives à la COVID-19 sont affichées sur la page Web du VRAEAP ainsi que sur CLIC.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-210507

R : 02-SAC-210827

Amel Kaouche, appuyée par Hélène Albert, propose :

« Que le procès-verbal SAC-210507 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-210507

7.1. Groupe de travail portant sur la qualité de la langue française

Voir le Document B, p. 1

Le président du Conseil de la langue française, M. Mbarga, indique que le recteur et vice-chancelier a tenu une réunion de concertation avec les personnes identifiées lors de la dernière réunion du Sénat académique pour traiter de la question de la mise sur pied d'un comité ad hoc sur la qualité de la langue française. Après discussion, il fut convenu de recommander au Sénat académique la tenue d'une journée de réflexion dans le but d'élaborer le mandat du comité ad hoc et sa composition.

Cette approche permettra d'impliquer de nombreuses ressources, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la communauté universitaire. Elle aura aussi l'avantage de sensibiliser l'ensemble de la communauté sur la question.

7.1. Groupe de travail portant sur la qualité de la langue française (suite)**R : 03-SAC-210827**

Gervais Mbarga, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que le Conseil de la langue française soit mandaté pour organiser une journée de réflexion avec la communauté universitaire et civile des trois campus, journée devant aboutir à une proposition de mandat du comité ad hoc ainsi que sa composition, et de tenir cette journée de réflexion au cours du semestre d'automne. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7.2. Autres

Aucune question n'est soulevée.

8. RAPPORTS ANNUELS DES COMITÉS PERMANENTS DU SÉNAT ACADÉMIQUE

Les rapports annuels des comités permanents du Sénat académique peuvent être consultés sur le site Web de l'Université de Moncton sous la rubrique « *Rapports annuels 2020-2021* » à l'adresse : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/node/76>.

8.1. Comité d'appel du Sénat académique

Voir le Document C, p. 1-4

La secrétaire générale indique qu'entre le 1^{er} juin 2020 et le 31 mai 2021, six dossiers ont été traités. Deux de ces dossiers ont fait l'objet d'une audience. Après avoir présenté les attributions du Comité d'appel, la secrétaire générale remercie tous les membres du comité pour leur travail.

8.2. Comité d'attestation d'études

Voir le Document D, p. 1-9

La secrétaire générale rappelle que la période couverte par le rapport est du 18 juin 2020 au 1^{er} juin 2021. Le Comité s'est réuni à neuf reprises au courant de l'année et 982 diplômés ont été sanctionnés. En plus de l'étude des dossiers des finissantes et finissants, la révision des lignes directrices pour la sélection des médailles du gouverneur général a été effectuée. Ceci était nécessaire en raison du nombre élevé d'étudiantes et d'étudiants qui obtiennent une moyenne parfaite de 4,3 durant leurs études. Par ailleurs, les pourcentages des finissantes et des finissants qui obtiennent une moyenne de 4 et plus sont de 14,1 % au baccalauréat, 53,9% à la maîtrise et 64,3% au doctorat.

La secrétaire générale remercie toutes les personnes impliquées dans le Comité d'attestation d'études.

8.3. Comité des programmes du Sénat académique

Voir le Document E, p. 1-10

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) résume le contenu du rapport. Il mentionne que le comité s'est réuni de façon virtuelle à 13 occasions. Une quarantaine de dossiers ont été traités dont 32 ont été complétés. Le VRER rappelle que le Comité des programmes a l'autorité finale sur certaines questions telles que la création et l'abolition de cours ainsi que les modifications aux cours.

Il y eut encore cette année l'adoption ou le traitement de résolutions liées à la COVID-19. Les questions de nature académique étaient étudiées à la RVD, au Comité des programmes, à l'Équipe décisionnelle, et dans certains cas, au Sénat académique.

Le VRER remercie tous les membres du Comité des programmes.

8.4. Conseil de la langue française

Voir le Document F, p. 1-4

Le président du Conseil de la langue française présente le rapport annuel. Il souligne que le Conseil a tenu cinq réunions et que la pandémie a eu un effet sur les activités qui ont pu avoir lieu au courant de l'année. La Grande dictée de l'Acadie a dû être annulée.

Le président ajoute que la Chronique linguistique, provenant de la constituante d'Edmundston, a connu un grand succès.

Cette année, le Conseil prévoit reprendre progressivement ses activités et s'impliquer dans le dossier de la qualité de la langue française.

Il dit également merci à tous les membres du Conseil de la langue française.

9. RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE

Voir le Document G, p. 1-58

D'entrée de jeu, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) explique que son document est rédigé à partir de rapports soumis par les facultés, les chaires et les centres de recherche, etc. Ce rapport donne un aperçu des activités qui ont eu lieu pendant la dernière année.

Les activités relatives à l'enseignement

En ce qui a trait aux inscriptions, on constate une augmentation de 1,4 % en 2020-2021. Le VRER qualifie le nombre d'inscriptions provenant des écoles secondaires francophones d'exceptionnel. On remarque des augmentations significatives du nombre d'étudiantes et d'étudiants au campus de Shippagan et à la Faculté des sciences de l'éducation. Il est aussi intéressant de noter qu'il y a de plus en plus d'étudiantes et d'étudiants qui s'inscrivent aux programmes de cycles supérieurs. La Formation continue a aussi connu une augmentation dans ses inscriptions.

Concernant la provenance de notre effectif étudiant, 70 % sont du Nouveau-Brunswick, plus de 8 % des autres provinces canadiennes et 20 % de l'international. Le VRER ajoute que la COVID-19 a eu impact significatif sur nos inscriptions issues de l'international soit d'environ de - 4 %.

Le VRER mentionne que la création du Centre de leadership Frank McKenna – L'alUMni a permis à sa première cohorte de 24 étudiantes et étudiants de participer à une série de conférences, webinaires, tables rondes, et autres.

Les initiatives relatives à l'autochtonisation de l'Université sont également soulignées par le VRER dont la signature de déclarations d'engagement envers les peuples autochtones et l'offre d'une série de conférences-midi portant sur différentes thématiques reliées aux questions autochtones.

Les activités relatives à la recherche

On remarque une augmentation au niveau du financement de la recherche. Le VRER souligne que les sources de financement sont de plus en plus diversifiées. Alors que la Faculté des sciences compte pour la moitié du financement reçu, des augmentations significatives ont été obtenues par la Faculté d'ingénierie, la Faculté des sciences de l'éducation et les campus de Shippagan et d'Edmundston. Le VRER félicite le travail effectué par les chercheuses et chercheurs ainsi que par la Faculté des études supérieures et de la recherche.

En général, on constate une légère diminution dans la diffusion de la recherche. Ceci peut, encore une fois, être attribué à la pandémie. La charge de travail reliée à l'enseignement a pu être plus ardue en raison des activités à distance.

9. RAPPORT ANNUEL DU VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE (suite)

Le VRER souligne la contribution du Bureau de soutien à l'innovation (BSI) qui a participé à la création d'une nouvelle chaire de recherche en santé sur le cannabis thérapeutique et au projet du Centre d'intelligence artificielle pour l'énergie.

Les activités relatives à la gestion stratégique de l'effectif étudiant

Le VRER signale que le Bureau du recrutement a dépassé de façon significative l'objectif qu'il s'était fixé quant aux inscriptions à l'Université de Moncton provenant des écoles secondaires francophones.

En ce qui a trait aux bourses et à l'aide financière, l'Université de Moncton a remis 1 567 bourses totalisant 4,9 M\$.

Les services et les bureaux rattachés au VRER

Les autres services et bureaux rattachés au VRER comprennent les bibliothèques Champlain et Michel-Bastarache, le Centre d'études acadiennes Anselme-Chiasson, le Musée acadien, la Galerie d'art Louise-et-Reuben-Cohen, le Registrariat, la Revue de l'UdeM et le Service d'animation et de soutien à l'enseignement (SASE).

Impacts de la COVID-19 sur les activités académiques

En 2020-2021, tous les programmes d'études ont été offerts. Au campus de Moncton, 80 % de la formation fut offerte à distance alors que les composantes pratiques avaient lieu en présentiel. Les campus d'Edmundston et de Shippagan ont plutôt opté pour un mode de livraison hybride. Toutefois, au campus d'Edmundston, on a dû se rabattre à quelques occasions sur les plans de contingence en raison des changements de phases d'alerte, particulièrement lors de la session d'hiver. Le VRER précise que c'est grâce à la mobilisation et à la collaboration de la communauté universitaire que l'Université de Moncton a réussi à passer au travers de la dernière année.

Le VRER indique que, malgré la pandémie, la plupart des services de la Direction de la gestion stratégique de l'effectif étudiant ont continué d'être offerts, mais à distance. Le Bureau du recrutement étudiant pour sa part a dû innover dans leurs approches afin d'arriver à joindre les élèves. Le VRER mentionne le rôle de premier plan qu'a joué le Registrariat dans l'opérationnalisation des décisions reliées à la pandémie (ex. horaires, système de notation, etc.). Le VRER remercie chaleureusement le travail de toutes et de tous qui a fait en sorte que nous avons réussi à tirer notre épingle du jeu. Il prend quelques instants pour souligner le travail exceptionnel de la vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, Mme Elizabeth Dawes, dans la gestion de ce dossier.

Le VRER termine sa présentation en énumérant les objectifs prioritaires pour 2020-2021, soit la préparation à la planification académique stratégique, l'amélioration des processus, l'actualisation de l'axe « environnement », l'adoption d'un nouveau plan stratégique pour la gestion de l'effectif étudiant, etc.

Une discussion suit la présentation du VRER. Entre autres, on souligne l'importance de tenir compte des répercussions de la pandémie sur la recherche et les publications lors de l'évaluation du rendement, le traitement de demandes de promotion et de permanence ainsi que d'adhésion et de renouvellement de mandat à la FESR. Le rôle de l'Université de Moncton comme chef de file envers les enjeux environnementaux a été abordé. On suggère aussi de réfléchir sur comment on pourrait transformer certaines salles de classe pour améliorer les collaborations entre les trois campus. D'autres points ont été soulignés tels que le rôle de l'Université de Moncton face à la pénurie du personnel infirmier et la pédagogie après la pandémie.

Le recteur et vice-chancelier félicite et remercie à son tour l'ensemble des membres de la communauté universitaire pour le travail accompli en ces temps difficiles.

10. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Voir le Document H, p. 1

10.1. Évaluation des programmes**10.1.1. Baccalauréat en développement durable et zone côtière**

Le vice-recteur à l'administration et à la recherche (VRER) indique que ce programme offert entièrement au campus de Shippagan figure parmi la liste des programmes prioritaires et des programmes nécessitant une attention particulière en raison de ses faibles inscriptions. L'équipe d'évaluateurs était composée du professeur Mario Levesque de l'Université Mount Allison et de la professeure Louise Vandelac de l'UQAM.

R : 04-SAC-210827

Gilles Roy, appuyé par Yves Bourgeois, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que le Baccalauréat en développement durable et zone côtière (BDDZC) élargisse le prisme d'analyse du programme aux zones côtières d'autres régions et adopte des stratégies de communication et de recrutement pour augmenter les effectifs étudiants.

Recommandation 2

Que le BDDZC établisse un comité-conseil incluant des intervenantes et intervenants du milieu et des spécialistes externes pour faire des recommandations au décanat du campus de Shippagan sur le développement du programme.

Recommandation 3

Que le BDDZC bonifie l'offre de cours de niveau 3000/4000 en explorant les possibilités d'offrir des cours à partir des autres campus (cours réseau) permettant ainsi d'augmenter la diversité du corps professoral et autres (par exemple : intégrer des orientations autochtones).

Recommandation 4

Que le décanat du campus de Shippagan, le décanat du campus d'Edmundston et le décanat de la Faculté des arts et des sciences sociales collaborent plus étroitement pour mettre à profit les ressources et les expertises afin de développer des programmes en aménagement des forêts, en zones côtières et en géographie dans le but de développer l'axe environnemental de l'Université de Moncton (ex. un programme ayant deux ans de tronc commun suivis de deux ans d'études plus spécialisées).

Recommandation 5

Que le BDDZC revoie les cours du programme, notamment en examinant l'intérêt et la faisabilité d'un cours d'introduction dès la première session.

Recommandation 6

Que le BDDZC développe des axes de recherche intégrés qui seront susceptibles d'enrichir l'enseignement. »

10.1.1. Baccalauréat en développement durable et zone côtière (suite)

Amendement (modification à la Recommandation 4) :

P : 05-SAC-210827

Pierrette Fortin, appuyée par Jean-François Thibault, propose que la Recommandation 4 soit modifiée comme suit :

Que les campus collaborent plus étroitement pour mettre à profit les ressources et les expertises afin de développer des programmes en aménagement des forêts, en zones côtières et en géographie dans le but de développer l'axe environnemental de l'Université de Moncton (ex. un programme ayant deux ans de tronc commun suivis de deux ans d'études plus spécialisées).

Après discussion, Pierrette Fortin et Jean-François Thibault retirent leur amendement à la Recommandation 4.

Amendement (retrait de la Recommandation 4)

R : 05-SAC-210827

Olivier Clarisse, appuyé par Denis Prud'homme, propose

Que la Recommandation 4 soit retirée de l'ensemble des recommandations.

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

Vote sur la proposition principale avec la suppression de la Recommandation 4 initiale :

« *Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :*

Recommandation 1

Que le Baccalauréat en développement durable et zone côtière (BDDZC) élargisse le prisme d'analyse du programme aux zones côtières d'autres régions et adopte des stratégies de communication et de recrutement pour augmenter les effectifs étudiants.

Recommandation 2

Que le BDDZC établisse un comité-conseil incluant des intervenantes et intervenants du milieu et des spécialistes externes pour faire des recommandations au décanat du campus de Shippagan sur le développement du programme.

Recommandation 3

Que le BDDZC bonifie l'offre de cours de niveau 3000/4000 en explorant les possibilités d'offrir des cours à partir des autres campus (cours réseau) permettant ainsi d'augmenter la diversité du corps professoral et autres (par exemple : intégrer des orientations autochtones).

Recommandation 4

Que le BDDZC revoie les cours du programme, notamment en examinant l'intérêt et la faisabilité d'un cours d'introduction dès la première session.

Recommandation 5

Que le BDDZC développe des axes de recherche intégrés qui seront susceptibles d'enrichir l'enseignement. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

10.1.1. Baccalauréat en développement durable et zone côtière (suite)

N. B. La question de la collaboration quant au développement de l'axe environnemental de la *Recommandation 4* a suscité de nombreux commentaires. En bref, l'importance de la collaboration des joueurs clés des trois campus en fonction de leurs capacités et de leurs compétences dans le développement de l'axe environnemental ressort comme étant la volonté du Sénat académique. Suivant l'intervention du VRER en qui a trait à l'existence d'un comité qui se penche sur la création éventuelle d'une école des études en environnement, il est suggéré d'élargir la composition de ce comité et son mandat afin d'y inclure des représentantes et des représentants des trois campus. (Pour l'intégralité des discussions sur ce point, prière de consulter la transcription de la réunion à l'adresse : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>).

10.1.2. Formation linguistique

Le VRER précise d'abord que la formation linguistique n'est pas un programme proprement dit. Toutefois, le but de procéder à l'évaluation selon un cadre spécifique est de faire le point sur les cours de français offerts sur les trois campus.

Le VRER rappelle que tous les programmes d'études ont comme cours obligatoires FRAN1500 Communication orale et FRAN1600 Communication écrite. Selon les résultats d'un test de classement, certaines étudiantes et certains étudiants doivent suivre des cours de français de mise à niveau.

Les deux professeures qui ont participé à l'évaluation étaient Céline Beaudet de l'Université de Sherbrooke et Marie-Claude Boivin de l'Université de Montréal.

R : 06-SAC-210827

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« *Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :*

Recommandation 1

Que les membres de l'UARD formation linguistique évaluent, à l'aide d'approches mixtes, l'impact de la formation linguistique sur la qualité du français chez les étudiantes et étudiants et fassent des ajustements au besoin dans une optique d'amélioration continue.

Recommandation 2

Que les membres de l'UARD formation linguistique invitent des spécialistes à leur offrir des ateliers sur l'apport des nouvelles stratégies d'enseignement (exemple : psychologie cognitive) dans la compréhension du processus d'écriture afin d'en intégrer les éléments pertinents dans leur enseignement.

Recommandation 3

Que les membres de l'UARD formation linguistique intègrent des ateliers d'écriture au cours FRAN1500.

Recommandation 4

Que les membres de l'UARD formation linguistique privilégient la spécialisation en littérature universitaire ou en rédactologie lors des prochaines embauches.»

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

10.1.3. Maîtrise ès arts (études littéraires) et Doctorat en études littéraires

Le VRER indique que les deux programmes figuraient parmi la liste des programmes prioritaires et des programmes nécessitant une attention particulière dans le cadre de l'exercice de la planification académique de 2016.

10.1.3. Maîtrise ès arts (études littéraires) et Doctorat en études littéraires (suite)

L'équipe d'évaluatrices était composée des professeures Marie-Pierre Luneau de l'Université de Sherbrooke et de Joëlle Papillon de l'Université McMaster.

R : 07-SAC-210827

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que le secteur littérature du CES diversifie les corpus enseignés pour s'assurer que les étudiantes et étudiants soient exposés à des œuvres d'auteurs et d'auteurs racisés durant leurs études de maîtrise ou de doctorat.

Recommandation 2

Que le secteur littérature du CES revoie les intitulés et les descriptions des séminaires afin qu'ils correspondent au contenu enseigné.

Recommandation 3

Que le Département d'études françaises explore des stratégies pour bonifier le pôle d'enseignement et de recherche en littérature acadienne.

Recommandation 4

Que le secteur littérature du CES revoie les méthodes d'évaluation utilisées dans ses cours afin d'établir certaines normes pour ses programmes.

Recommandation 5

Que le secteur littérature du CES examine les mécanismes possibles pour réduire la durée moyenne des études de maîtrise. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

11. **RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**

Voir le Document I, p. 1-39

11.1. **Modifications au contingentement du programme de Baccalauréat en science infirmière**

Lors de sa mise en contexte, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) rappelle que le contingentement pour les inscriptions au programme de science infirmière avait été augmenté en 2005, et ce, après qu'une entente spéciale de financement ait été conclue avec le Gouvernement du Nouveau-Brunswick de l'époque. Le retour au contingentement initial est recommandé au Sénat académique étant donné que la Province a mis fin à l'entente en 2019. Par ailleurs, le nouveau contingentement adopté en 2005 était rarement atteint.

R : 08-SAC-210827

Gilles Roy, appuyé par Suzanne Harrison, propose :

« Que le Sénat académique accepte le retour au contingentement original d'inscriptions à l'École réseau de science infirmière (ÉRSI) soit, 80 au campus de Moncton, 35 au campus d'Edmundston et 35 au campus de Shippagan. »

Vote sur R08

Pour : 35

Contre : 1

ADOPTÉE

11.2. Abrogation du règlement 6.2.5 portant sur les exigences de français langue maternelle

Le VRER explique qu'il est actuellement possible pour les étudiantes et les étudiants qui performant exceptionnellement bien au test de classement en français de recevoir une exemption pour le cours FRAN1600 Communication écrite et de le remplacer par un cours au choix. Très peu d'étudiantes et d'étudiants se trouvent dans cette situation (quatre à huit par année). On désire rendre ce cours obligatoire pour toute la population étudiante. Ce cours qui traite de techniques rédactionnelles et d'outils tels qu'Antidote permet aux étudiantes et étudiants d'améliorer leurs techniques d'écriture dans divers types de textes de niveau universitaire.

R : 09-SAC-210827

Gilles Roy, appuyé par Jean-François Thibault, propose :

« Que le Sénat académique accepte l'abrogation du règlement 6.2.5 qui porte sur les exigences de français langue maternelle. »

Vote sur R09

Pour : 25

Contre : 11

ADOPTÉE

11.3. Mise à jour des calendriers universitaires (2021-2022 à 2024-2025)

Voir le Document J, p. 1-3

Dans un premier temps, le VRER précise que l'on souhaite ajouter aux calendriers universitaires déjà validés, ceux partant de la session d'hiver 2024 à la session printemps-été 2025. On a également modifié la nomenclature qui a trait à la journée de cours réservée à la fin de la session pour remplacer le congé de l'Action de grâce. Pour la session d'automne 2021, la date limite de retrait de cours sans échec passe du 31 octobre au 19 novembre. En tenant compte que la session d'hiver se termine le 30 avril, la date de début de la session Printemps-été est repoussée d'une semaine. D'autres corrections ont été apportées afin d'être conformes à notre *Politique sur le Calendrier universitaire*.

Enfin, concernant la session d'hiver 2025, les défis entourant la façon dont le congé de Pâques tombe dans le calendrier universitaire ainsi que les dates des cérémonies de collation des grades sont discutées. Il est alors convenu de retourner ces questions au Comité des programmes et de supprimer l'année 2025 de la résolution. On s'entend de consulter le Comité d'attestation d'études et les gens responsables de l'organisation des cérémonies de collation quant aux dates pour ces célébrations.

R : 10-SAC-210827

Gilles Roy, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux calendriers universitaires 2021, 2022, 2023 et 2024. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

11.4. Modifications aux conditions d'admission et aux règlements particuliers – Maîtrise ès sciences (biochimie) et Maîtrise ès sciences (chimie)

Ce point sera retourné pour étude au Comité des programmes et ramené à l'attention du Sénat académique lors de la réunion d'octobre.

11.5. Résolutions transmises pour information

Aucune question n'est posée relativement aux résolutions transmises pour information.

12. RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION DES GRADES HONORIFIQUES

À titre de président du Comité de sélection des grades honorifiques, le recteur et vice-chancelier présente le nom des candidates et candidats retenu par le Comité pour l'attribution de doctorats d'honneur et de grades émérites. Il demande aux membres du Sénat académique de respecter la confidentialité relativement à ce dossier.

Résultats du vote secret :

Chaque candidature ayant reçu au moins deux tiers des voix a été retenue.

13. RAPPORT DU COMITÉ SUR LA RÉDACTION ÉPICÈNE (suivi du SAC-190308)

Voir le Document K, p. 1-11

Mme Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, explique qu'un sous-comité de la RVD a été formé et a produit un rapport portant sur la question de la féminisation des textes à la lumière de la *Politique sur la féminisation des titres et des textes* qui remonte à 1987. Lors de l'exercice, on a également tenu compte des enjeux qui ont trait à l'équité, à la diversité et à l'inclusion.

Un sénateur se dit déçu envers le fait qu'il n'avait pas de représentation étudiante sur ce sous-comité. En plus, à son avis, on ne fait pas assez référence à la question de l'inclusion de la communauté LGBTQ2+ dans le rapport. La proposition d'éviter de faire disparaître les formes féminines en employant des expressions comme « les personnes étudiantes » suscite une discussion. Lors de la révision de la *Politique*, plusieurs sénatrices et sénateurs s'entendent sur l'importance de s'assurer que toute personne se sente incluse : on fait référence à l'écriture inclusive. Il est aussi suggéré de collaborer avec les membres de la communauté LGBTQ2+ par le biais des organismes Kaléidoscope, Prisme et Nuance.

Des sénateurs suggèrent également l'élaboration d'un guide sur la rédaction épïcène.

La nécessité d'affecter des ressources au Conseil de la langue française pour ce travail est soulevée. Le recteur et vice-chancelier indique que l'Université de Moncton reconnaît l'importance de ce dossier et s'engagera à y mettre les ressources nécessaires.

R : 11-SAC-210827

Gilles Roy, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que le Sénat académique mandate le Conseil de la langue française – ou tout autre comité qu'il pourrait constituer - de réviser la Politique sur la féminisation des titres et des textes de l'Université de Moncton à la lumière des pratiques actuelles en matière de rédaction épïcène. »

1^{er} amendement

R : 12-SAC-210827

Alain Lavoie, appuyé par Céline Surette, propose que soit ajouté à la fin de proposition principale :

« et qu'une consultation auprès des personnes expertes en rédaction inclusive soit entamée. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

2^e amendement

On s'entend à l'amiable de retirer de la proposition principale « ou tout autre comité qu'il pourrait constituer ».

13. **RAPPORT DU COMITÉ SUR LA RÉDACTION ÉPICÈNE** (suivi du SAC-190308) (suite)

Vote sur la proposition principale :

« Que le Sénat académique mandate le Conseil de la langue française de réviser la Politique sur la féminisation des titres et des textes de l'Université de Moncton à la lumière des pratiques actuelles en matière de rédaction épïcène, et qu'une consultation auprès des personnes expertes en rédaction inclusive soit entamée. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

14. **NOMINATIONS**
Voir le Document L, p. 1-10

14.1. **Bureau de direction du Sénat académique**

14.1.1. **Membre du Sénat**

R : 13-SAC-210827

Mises en candidature :

Hélène Albert

Proposée par Céline Surette

Hélène Albert est élue membre du Bureau de direction du Sénat académique par acclamation.

14.2. **Comité des programmes du Sénat académique**

14.2.1. **Membres du Sénat**

R : 14-SAC-210827

Mises en candidature :

Mona Luiza Ungureanu

Proposée par Claudine Auger

Marianne Cormier

Proposée par Alain Lavoie

Monique Levesque

Proposée par Étienne Dako

Olivier Clarisse

Proposé par Lise Savoie

Monique Levesque et **Oliver Clarisse** sont élus membres du Comité des programmes du Sénat académique.

14.3. **Comité d'appel du Sénat académique**

14.3.1. **Professeure, professeur**

R : 15-SAC-210827

Mises en candidature :

Suzanne Harrison

Proposée par Étienne Dako

Suzanne Harrison est élue membre du Comité d'appel du Sénat académique par acclamation.

14.3.2. Professeure suppléante, professeur suppléant**R : 16-SAC-210827**Mises en candidature :Claudine Auger
Julien MassicotteProposée par Mona Luiza Ungureanu
Proposée par Monique Levesque**Julien Massicotte** est élu membre du Comité d'appel du Sénat académique.**14.3.3. Doyenne suppléante, doyen suppléant****R : 17-SAC-210827**Mises en candidature :

Marianne Cormier

Proposée par Natalie Carrier

Marianne Cormier est élue membre du Comité d'appel du Sénat académique par acclamation.**14.3.4. Président, présidente****R : 18-SAC-210827**Mises en candidature :

Jacques Paul Couturier

Proposé par Gilles Roy

Jacques Paul Couturier est élu président du Comité d'appel du Sénat académique par acclamation.**14.4. Comité d'attestation d'études****14.4.1. Professeure, professeur****R : 19-SAC-210827**Mises en candidature :Salah Eddine El Adlouni
Mona Luiza Ungureanu
Amel KaoucheProposé par Céline Surette
Proposée par Claudine Auger
Proposée par Julien Massicotte

Mona Luiza Untureanu retire sa candidature.

Salah Eddine El Adlouni et **Amel Kaouche** sont élus membres du Comité d'attestation d'études par acclamation.**14.5. Comité conjoint de la planification****14.5.1. Professeure, professeur****R : 20-SAC-210827**Mises en candidature :

Céline Surette

Proposée par Olivier Clarisse

Céline Surette est élue membre du Comité conjoint de la planification par acclamation.

14.6. Conseil de la langue française**14.6.1. Personne chargée de la promotion de la langue française au campus de Shippagan, élue par le Sénat****R : 21-SAC-210827**

Gervais Mbarga, appuyé par Yves Bourgeois, propose :

*« Que le Sénat académique nomme **Carole Boucher** comme membre du Conseil de la langue française à titre de personne chargée de la promotion de la langue française au campus de Shippagan. »*

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

14.6.2. Membre du Sénat, élu par le Sénat**R : 22-SAC-210827**Mises en candidature :

Gervais Mbarga

Proposé par Étienne Dako

Gervais Mbarga est élu membre du Conseil de la langue française par acclamation.

14.6.3. Présidence du Conseil de la langue française

La secrétaire générale explique que la personne choisie par le Sénat académique assume automatiquement la présidence du Conseil de la langue française.

15. DESTRUCTION DU FICHIER EXCEL POUR LE VOTE**R : 23-SAC-210827**

Olivier Clarisse, appuyé par Serge Rousselle, propose :

« Que le fichier Excel comprenant les détails du vote Forms qui s'est tenu lors de la réunion soit supprimé. »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

16. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER**16.1. COVID-19 (voir le point 5.01)****16.2. Planification stratégique**

Invité : Mathieu Lang

Le recteur et vice-chancelier invite M. Mathieu Lang qui a accepté d'agir comme leader dans le dossier de la planification stratégique à prendre la parole. M. Lang va travailler étroitement avec l'Équipe de direction dans le cadre de cet exercice.

M. Lang explique d'abord que la planification stratégique vise un engagement et une mobilisation de différents groupes pour arriver à l'élaboration d'un outil de gestion et d'orientation pour la transformation de l'Université. La planification stratégique sera accompagnée d'un plan d'action.

M. Lang présente un organigramme. On note que c'est le Conseil des gouverneurs qui adopte la planification stratégique après que celle-ci ait été présentée à l'Équipe de direction et au Comité exécutif.

Les prochaines étapes de la planification incluent la création des équipes, la définition des tâches, l'analyse des données, les consultations, etc. La transparence, la

16.2. **Planification stratégique** (suite)

collégialité, la collaboration et la diversité/équité/inclusion sont les valeurs au centre du processus. Différentes thématiques seront abordées lors des consultations auprès de divers groupes à représentation mixte.

En terme d'échéancier, l'adoption par le Conseil des gouverneurs est prévue en septembre 2022. M. Lang conclut sa présentation en précisant le rôle du Sénat académique qui est de conseiller, questionner et guider l'Équipe de la stratégie et les membres de l'Équipe de direction tout au long de l'exercice.

16.3. **Autres**

Aucun point ne fut signalé.

17. **STATISTIQUES D'ADMISSION ET STATISTIQUES PRÉLIMINAIRES DES INSCRIPTIONS**

Voir le Document M, p. 1-5

La registraire, Mme Stéfanie Wheaton, présente les statistiques d'admission et les statistiques préliminaires d'inscriptions pour la session d'automne 2021.

Comme premier constat, on remarque que les demandes d'inscription issues du Canada sont à la baisse. En ce qui a trait aux demandes provenant de l'international, les données se comparent à la période pré-COVID-19. Nous constatons une tendance à la hausse dans le taux d'acceptation des demandes d'admission d'étudiantes et d'étudiants internationaux.

Le tableau ci-dessous présente les données relatives aux inscriptions à temps plein en date du 26 août :

Campus	No d'inscriptions à temps plein
Edmundston	286
Moncton	3527
Shippagan	575
Total	4388
N.B. À même date l'an dernier, le nombre d'inscriptions se chiffrait à 4 123. Nous constatons alors une augmentation de 265 inscriptions.	

L'augmentation du nombre d'inscriptions au campus de Shippagan est notable soit de 172 inscriptions. Les inscriptions additionnelles issues de l'international expliquent ce constat.

En ce qui a trait à la provenance de notre population étudiante, 67 % proviennent du Nouveau-Brunswick et 21,2 % de l'international.

Le recteur et vice-chancelier félicite les équipes de recrutement pour leur travail exceptionnel dans un contexte de pandémie.

18. **RÉUNION DU CONSEIL DES GOUVERNEURS DU 5 JUIN 2021**

Le fait qu'une représentante autochtone participe maintenant au Conseil des gouverneurs est souligné par une sénatrice.

19. AFFAIRES NOUVELLES

19.1. Remerciements

Le président d'assemblée remercie Mme Hanane Ghouli qui change d'emploi pour son accompagnement technique dans le cadre des réunions virtuelles du Sénat académique.

20. PROCHAINE RÉUNION

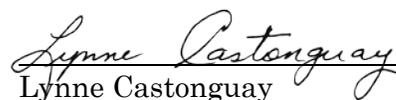
La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le vendredi 29 octobre à 8 h 30.

21. CLÔTURE

La réunion se termine à 16 h 25.



Janice Comeau
Secrétaire d'assemblée



Lynne Castonguay
Secrétaire générale